

# **Les bonnes pratiques du chauffage au bois... pour de l'air frais et des économies**

Par Bibiane Racette, biologiste et chargée de projet au CREAT

## **La problématique du chauffage au bois**

L'utilisation d'un appareil de chauffage au bois n'est pas sans conséquence pour l'environnement et la santé. En effet, la combustion du bois génère l'émission de plus d'une centaine de contaminants tels que du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La combustion du bois génère également des émissions de particules fines (PM) pouvant pénétrer profondément dans les voies respiratoires, provoquant des effets négatifs sur la santé.

L'Abitibi-Témiscamingue se caractérise par un hiver plus froid et plus long que dans le sud de la province, ce qui implique une période de chauffage au bois prolongée et d'autant plus d'émissions atmosphériques. Un court sondage exploratoire suggère que la proportion des ménages qui possèdent un système de chauffage au bois est d'environ 40 % (plus de 24 000 ménages), dont un tiers (environ 7 800 ménages) l'utilise comme mode de chauffage principal.

## **Les contaminants / impacts sur la santé et l'environnement**

Les divers contaminants du chauffage au bois peuvent avoir des impacts variés sur la santé et l'environnement. Les effets sur la santé sont multiples, à titre d'exemple, citons : l'aggravation des maladies pulmonaires, l'irritation des voies respiratoires, le mal de tête, le cancer, l'augmentation du taux de mortalité chez les personnes fragiles, etc. En milieu urbain densément peuplé, les particules fines sont une des principales causes du smog hivernal qui incommodent particulièrement lors de froides soirées sans vent où la fumée des cheminées demeure présente au niveau du sol. De même manière, l'environnement est altéré par ces polluants. Les polluants du chauffage au bois peuvent contribuer à la contamination de l'air, de l'eau et des sédiments, à l'effet de serre et avoir des effets sur la faune.

## **Les personnes à risque**

Selon le type d'effets sur la santé, on retrouve deux catégories de personnes à risque. D'abord, les personnes plus sensibles qui réagissent fortement à une faible exposition (asthmatiques, jeunes enfants, personnes âgées ou souffrant d'un problème cardiaque ou pulmonaire chronique). Ensuite, celles qui subissent les effets de l'exposition répétée aux polluants sont majoritairement des personnes en bonne santé tels les utilisateurs du chauffage au bois et leurs voisins; donc la population en général et vous!

## **Aspect sécurité et les bonnes pratiques du chauffage au bois**

Les bonnes pratiques du chauffage au bois constituent un moyen d'augmenter l'efficacité d'un système de chauffage tout en diminuant les risques d'incendie, les risques pour la santé, les émissions polluantes et les coûts d'utilisation. Voici les principales pratiques à adopter :

- Allumer le feu avec du papier journal et du petit bois d'allumage seulement (pas avec de l'écorce).
- Ne brûler que du bois naturel et bien sec pour limiter l'émission de contaminants dans l'air.
- Utiliser des bûches fendues en plus petits morceaux (10 à 15 cm de diamètre) et faire entrer assez d'air dans la chambre de combustion.
- Utiliser un système certifié par l'Agence de protection de l'environnement des É.-U. (EPA), de la bonne puissance pour le volume de la pièce à chauffer et installer avec des accessoires conformes.
- Faire inspecter et ramoner la cheminée au moins une fois par année ou plus selon l'utilisation qui en est faite.
- Installer des systèmes de détection préventifs (détecteur de fumée et détecteur de monoxyde de carbone), les vérifier régulièrement, et avoir un extincteur d'incendie à la portée de la main.
- Retirer régulièrement les cendres du poêle ou du foyer et les entreposer dans un contenant métallique couvert, à l'extérieur, dans un endroit sûr et éloigné de la maison.

## **Aspect technique / certification**

Différentes législations régissent l'utilisation du chauffage au bois. On retrouve, entre autres, la réglementation municipale, les normes d'utilisation et d'installation de chaque système, la certification EPA et les normes CSA-B365 et 405 de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).

Les nouveaux systèmes certifiés EPA diminuent les polluants émis et la quantité de bois nécessaire en plus d'augmenter votre sécurité. Cette certification vous assure que votre poêle rencontre la norme d'émission environnementale. Les appareils émettent moins de fumée diminuant ainsi le potentiel de formation de créosote dans votre cheminée.

Les installateurs et ramoneurs, membres de l'Association des professionnels du chauffage (APC), ont reçu une formation rigoureuse, reconnue par l'industrie, les gouvernements et les assureurs afin d'installer, de faire l'entretien et de certifier votre système de combustion solide. Les pompiers sont également une référence importante. Ils peuvent vérifier l'état de votre installation dans le but de s'assurer de sa sécurité. Par contre, au moindre problème ou pour obtenir un certificat de conformité, vous devrez vous référer à un membre de l'APC.

À noter que l'inspection par une compagnie d'assurance n'est pas nécessairement basée sur le respect ou non des normes municipales, EPA ou ACNOR. Ce qui signifie que vous n'êtes pas nécessairement couverts pour avoir un système sécuritaire ou respectant l'environnement, mais bien pour le risque d'incendie relié à l'utilisation de votre installation.

## Bilan de la campagne

En février 2007, cinq rencontres d'information publique ont été organisées par le CREAT en collaboration avec la direction de la santé publique, les services incendies des villes « visitées » et les professionnels du chauffage au bois. Deux cent quatre-vingt-sept (287) personnes ont pris part à ces rencontres pour approfondir leurs connaissances sur le chauffage au bois et discuter des bonnes et mauvaises pratiques du chauffage au combustible solide.

Il y avait un tirage de prix de présence par rencontre.

Félicitations aux personnes gagnantes !

Amos	M <sup>me</sup> Renée Bergeron
Val-d'Or	M. Gregory Alix
La Sarre	M. Robert Gauthier
Ville-Marie	M. Jean-Paul Cardinal
Rouyn-Noranda	M <sup>me</sup> Suzette Laquerre

Ces personnes ont remporté le prix de présence de leur choix : une visite de consultation ou d'inspection ou un ramonage de cheminée, offert par M. Guy Perreault de Services techniques de cheminée Abitibi enr.

**Il ressort de cette campagne que les bonnes pratiques du chauffage au bois, le type de poêle et une bonne installation peuvent réduire les émissions de contaminants, améliorant du même coup la qualité de l'air, la santé et la sécurité des utilisateurs.**



Pour plus d'information, consultez le [www.creat08.ca](http://www.creat08.ca). Plusieurs documents vous aideront à mieux connaître la problématique du chauffage au bois. 📄

Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution du programme ÉcoAction d'Environnement Canada.